



Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot

Avis Public

Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2027-2028-2029

À tous les contribuables de Saint-Ludger-de-Milot, avis public est par la présente donné, par la soussignée, conformément aux articles 73 et 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. F-2.1, que :

- Le rôle triennal d'évaluation foncière des années 2027-2028-2029 de la Municipalité de St-Ludger-de-Milot a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2026.
- Toute personne peut en prendre connaissance, durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous, au 739, rue Gaudreault à St-Ludger-de-Milot.
- Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle d'évaluation foncière, relativement à une unité d'évaluation, dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision administrative à l'égard de ce rôle, conformément à la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, L.E.Q., c. F-21.

Pour être recevable, une telle demande de révision administrative doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1er mai 2027, au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi ou au cours de l'exercice suivant (certificat de modification);
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Lac-Saint-Jean-Est
625, rue Bergeron Ouest
Alma (Québec)
G8B 1V3

- Être complétée sur le formulaire prescrit à cette fin, disponible à l'endroit ci-dessus indiqué à la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot.
- Être accompagnée de la somme d'argent, déterminée par le Règlement de la M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est et ce conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Fait à Saint-Ludger-de-Milot, ce 24e jour du mois de septembre de l'an 2026.

Rita Ouellet
DG, greffière trésorière